



البنك المركزي التونسي
Banque Centrale de Tunisie

**ETATS FINANCIERS
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Février 2014

ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2013

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIF	NOTES	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Encaisse - or	1	263 348 161	341 306 043
Souscriptions aux organismes internationaux	2	2 371 793	2 371 793
Position de réserve au FMI	3	136 604 685	134 234 666
Avoirs et placements en D.T.S	4	612 128 579	580 961 437
Avoirs en devises	5	11 650 020 717	12 700 193 796
Concours aux établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire	6	3 668 000 000	3 688 000 000
Titres achetés dans le cadre des opérations d'Open Market	7	887 722 794	561 496 851
Avance à l'Etat relative aux souscriptions aux Fonds Monétaires	8	710 026 755	697 881 599
Portefeuille-titres de participation	9	38 550 627	34 571 501
Immobilisations	10	35 495 152	37 914 130
Débiteurs divers	11	33 141 748	31 234 622
Comptes d'ordre et à régulariser	12	140 193 467	90 037 348
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>		<u>18 177 604 478</u>	<u>18 900 203 786</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

(*) Retraités pour les besoins de comparabilité

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	NOTES	31/12/2013	31/12/2012 (*)
<u>PASSIF</u>			
Billets et monnaies en circulation	13	7 615 770 976	7 164 460 393
Comptes courants des banques et des établissements financiers		443 551 792	518 933 220
Comptes du Gouvernement	14	888 107 923	2 696 730 743
Engagements envers les établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire	15	8 000 000	988 000 000
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	16	690 560 809	648 870 304
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	17	800 715 833	552 068 895
Engagements en devises envers les I.A.T	18	3 115 682 542	2 381 604 896
Comptes étrangers en devises	19	47 355 886	124 549 787
Autres engagements en devises	20	1 916 906 709	293 704 785
Valeurs en cours de recouvrement	21	4 844 473	41 761 259
Ecarts de conversion et de réévaluation	22	1 232 236 697	922 157 546
Créditeurs divers	23	51 291 517	38 496 731
Provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies	24	15 485 259	28 400 000
Comptes d'ordre et à régulariser	25	1 043 504 359	2 178 384 803
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		<u>17 874 014 775</u>	<u>18 578 123 362</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	26		
Capital		6 000 000	6 000 000
Réserves		110 751 542	100 503 768
Autres capitaux propres		2 588	612
Résultats reportés		76 043	662 643
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>116 830 173</u>	<u>107 167 023</u>
Résultat de l'exercice		186 759 530	214 913 401
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>303 589 703</u>	<u>322 080 424</u>
<u>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</u>		<u>18 177 604 478</u>	<u>18 900 203 786</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

(*) Retraités pour les besoins de comparabilité

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012 (*)
	27		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES		7 949 687 859	8 486 801 616
Emprunts obligataires		7 011 298 192	7 711 699 461
Autres emprunts extérieurs		938 389 667	775 102 155
GARANTIES RECUES EN COUVERTURE DES OPERATIONS DE REFINANCEMENT		3 668 000 000	3 688 000 000
Créances courantes		2 106 515 000	2 341 000 000
Bons du Trésor assimilables		1 561 485 000	1 347 000 000

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

(*) Retraités pour les besoins de comparabilité

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<u>PRODUITS</u>			
Produits des opérations d'intervention sur le marché monétaire		218 540 784	186 815 783
Intérêts sur placements à terme en devises		165 360 589	105 398 947
Autres produits sur opérations en devises	28	35 577 547	63 701 870
Produits sur opérations avec les organismes internationaux		3 320 921	12 196 280
Intérêts des créances sur l'Etat			98 958
Intérêts perçus sur les comptes des banques et des établissements financiers		380 576	307 723
Produits divers	29	3 287 377	3 211 552
Reprises de provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies		12 914 741	47 133 903
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>		<u>439 382 535</u>	<u>418 865 016</u>
<u>CHARGES</u>			
Charges des opérations d'intervention sur le marché monétaire		20 067 782	801 609
Intérêts payés sur opérations en devises	30	4 585 336	6 886 342
Autres charges sur opérations en devises	31	122 680 507	62 838 248
Charges sur opérations avec les organismes internationaux		8 594 285	1 982 187
Charges diverses		814 628	311 256
Charges de personnel	32	62 416 065	67 120 592
Charges générales d'exploitation	33	13 802 462	12 050 700
Charges de fabrication des billets et monnaies		12 914 741	18 733 903
Dotations aux amortissements des immobilisations		6 747 199	4 306 778
Dotations aux provisions pour charges de fabrication des billets et monnaies			28 400 000
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation			520 000
<u>TOTAL DES CHARGES</u>		<u>252 623 005</u>	<u>203 951 615</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>186 759 530</u>	<u>214 913 401</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

I - CADRE JURIDIQUE ET REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) sont élaborés en conformité avec les dispositions de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par les textes subséquents, d'une part, et les normes comptables tunisiennes, tout en tenant compte des spécificités de l'activité de la BCT, d'autre part.

Les états financiers de la BCT comprennent

- le bilan,
- l'état des engagements hors bilan,
- l'état de résultat, et
- les notes aux états financiers.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

1) ENCAISSE-OR

Les avoirs en or de la BCT sont constitués de lingots et de pièces commémoratives. A partir de la date du 31 décembre 2013, les avoirs sous forme de lingots sont devenus évalués au cours du marché en utilisant le fixing de Londres du matin au lieu du cours officiel établi à 0,6498475 dinar pour un gramme d'or fin; cours en application depuis le 19 août 1986, date de la dévaluation du dinar décidée en vertu du décret n° 86-785 du 18 août 1986.

La réévaluation des lingots d'or au cours du marché sera mensuelle, à l'instar des avoirs en devises, et l'écart résultant de cette réévaluation est constaté au passif du bilan dans un compte d'écarts de réévaluation.

Cette réévaluation a été décidée dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'information financière véhiculée dans les états financiers, en donnant l'information complète sur la valeur réelle des avoirs en or qui font partie des réserves internationales du pays.

Les avoirs en or sous forme de pièces commémoratives ont continué à être évalués au cours officiel susmentionné. La révision de la procédure de valorisation de ces pièces interviendra ultérieurement en tenant compte de leurs caractéristiques spécifiques.

2) ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dinar aux « *taux de référence comptable* » qui demeurent fixes pour une durée d'un mois.

Les taux de référence comptable représentent les cours moyens ([cours achat + cours vente]/2) fixés par la BCT le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les actifs et passifs libellés en devises sont réévalués à chaque fin de mois. Les pertes et les gains latents résultant des réévaluations mensuelles, sont comptabilisés dans le compte de bilan « *écarts de conversion* ».

3) PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

3.1 La constatation des produits et des charges obéit à la convention de la périodicité et à celle de rattachement des charges aux produits. Ainsi, lorsque des produits sont comptabilisés au cours d'un exercice, toutes les charges ayant concouru à la réalisation de ces produits sont déterminées et rattachées à ce même exercice.

3.2 Les produits et les charges découlant des opérations en monnaies étrangères sont convertis en dinar aux taux de change en vigueur le jour de leur réalisation.

3.3 A la clôture de l'exercice, le solde du compte « *écarts de conversion* » est traité, selon le cas, comme suit :

- Si le solde est débiteur : le montant total du solde est comptabilisé comme charge de l'exercice,
- Si le solde est créditeur : le montant représentatif de gains non réalisés est reporté à l'exercice suivant.

3.4 Sont constatées en résultat, comme gains ou pertes de change, les différences qui se dégagent entre les taux de change en vigueur le jour des opérations et les taux de référence comptable. En effet, ces gains et ces pertes découlent de transactions réalisées.

4) LES IMMOBILISATIONS

La comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, s'effectue par l'application de la règle du « *coût historique* », c'est à dire au coût de leur acquisition ou au coût réel décaissé pour leur réalisation, pour ce qui concerne les constructions. A l'exception des terrains et des œuvres d'art, les immobilisations sont amortissables d'une manière linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation et ce, par l'application des taux usuels pour chaque catégorie de bien immobilisé. Pour certains équipements spécifiques à la BCT tels que les équipements de la caisse, la durée de vie et le taux d'amortissement appliqués sont déterminés par référence à l'expérience de leurs utilisateurs.

Les immobilisations corporelles sont composées, notamment, des terrains, des constructions, des équipements techniques, du matériel informatique, des équipements de la caisse, du matériel de transport et des équipements de bureau.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des logiciels informatiques.

Les délais d'amortissement retenus, selon la nature de chaque immobilisation, sont les suivants :

Logiciels	3 ans
Constructions	20 ans
Matériels et mobiliers de bureau	Entre 3 et 10 ans
Matériels de transport	Entre 5 et 7 ans
Matériels informatiques	3 ans
Matériels de reprographie	3 ans
Equipements de caisse	Entre 5 et 10 ans
Agencements et Aménagements	Entre 3 et 20 ans
Installations techniques	Entre 3 et 10 ans
Matériels et équipements techniques	Entre 3 et 10 ans

5) LES TITRES EN DEVISES

Les titres libellés en devises, faisant partie de la rubrique « *avoirs en devises* », sont évalués au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des titres, donnent lieu à la constatation de provisions pour dépréciation, à l'exception des titres dont l'intention qui a présidé à leur détention est de les conserver jusqu'à l'échéance. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

6) LES TITRES EN DINAR

Les titres en dinar achetés dans le cadre des opérations d'open market, sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. L'écart résultant de la réévaluation est constaté dans un compte d'écarts de réévaluation au passif du bilan. En cas d'écart négatif, le montant s'y rapportant est comptabilisé comme charge de l'exercice.

7) PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille-titres de participation de la BCT est composé des actions qu'elle a souscrites dans le cadre de l'article 53 de ses statuts et qui représentent les parts lui revenant dans le capital de certains organismes et entreprises non résidents ainsi que des entreprises résidentes ayant pour objet la gestion des services bancaires communs. Ces actions sont comptabilisées au prix de leur acquisition. Les actions attribuées gratuitement et n'ayant pas donné lieu à un flux financier, ne sont pas comptabilisées.

III - EXPLICATIONS DETAILLEES DES POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : ENCAISSE-OR

Ce poste renferme les avoirs en or de la Banque qui s'élèvent à 6,8 tonnes d'or fin au 31 décembre 2013, se répartissant comme suit :

	2013		2012	
	En grammes	En dinars	En grammes	En dinars
<u>ENCAISSE-OR</u>	<u>6 779 913</u>	<u>263 348 161</u>	<u>6 739 902</u>	<u>341 306 043</u>
Lingots	4 128 877	261 625 393	4 088 866	339 583 275
* dans les caisses de la Banque	2 731 366	173 072 395	2 691 355	223 518 963
* en dépôt chez la Banque d'Angleterre	1 397 511	88 552 998	1 397 511	116 064 312
Pièces commémoratives	2 651 036	1 722 768	2 651 036	1 722 768

Les avoirs en lingots d'or sont évalués au cours du marché à la date du 31 décembre, en utilisant le fixing de Londres du matin (USD 1.201,5 l'once d'or fin ou USD 38,63 le gramme d'or fin, le 31 décembre 2013).

Pour les besoins de la comparabilité, les données sur les lingots au 31 décembre 2012 ont été retraitées en les valorisant au cours du marché prévalant à cette date (USD 1.664 l'once ou USD 53,50 le gramme d'or fin).

Vu leurs caractéristiques spécifiques, les pièces commémoratives n'ont pas fait l'objet de réévaluation au prix du marché et sont demeurées valorisées au cours officiel de 0,6498475 dinar pour 1 gramme d'or fin.

NOTE 2 : SOUSCRIPTIONS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

Le montant enregistré au sein de cette rubrique, représente le total des sommes réglées par la BCT au profit de certains organismes financiers internationaux, au titre des quotes-parts souscrites en or ou en devises par la République Tunisienne au capital desdits organismes et ce, en vertu de lois promulguées en la matière, autorisant la Banque Centrale à enregistrer lesdites quotes-parts dans l'actif du bilan de la Banque.

La date de la dernière opération effectuée dans ce cadre, remonte à l'année 1969 ; l'Etat a, depuis, pris en charge toutes les opérations de souscriptions, aussi bien en monnaie locale qu'en devises.

Il s'agit des organismes ci-après :

Organisme	Montant souscrit (en TND) *
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	215 408
Association Internationale de Développement	87 202
Société Financière Internationale	76 808
Banque Africaine de Développement	1 992 375

** Il s'agit de la contre-valeur en TND, aux cours de change historiques, des montants souscrits en or ou en devises.*

Il y a lieu de signaler qu'il est envisagé de régulariser le montant de cette rubrique en le radiant de l'actif du bilan de la Banque, du moment que celle-ci n'a pas la qualité de participant au capital de ces organismes. Cette question est en cours d'examen au sein d'un comité ad-hoc regroupant les représentants des départements ministériels concernés.

NOTE 3 : POSITION DE RESERVE AU FMI

Le montant enregistré sous cette rubrique (136,6 MDT)¹, représente la contre-valeur en dinars de la partie souscrite en devises (56,2 millions de DTS) de la quote-part de la Tunisie au capital du FMI. Elle représente la différence entre le montant total de la quote-part de la Tunisie (286,5 millions de DTS) et les avoirs en dinar du FMI, logés dans son compte n°1 ouvert sur les livres de la BCT, à l'exclusion des avoirs provenant du recours au crédit du FMI.

Au même titre que les avoirs en devises, la position de réserve au FMI fait partie des réserves internationales de la Tunisie. En effet, en cas de besoin de soutien à la balance des paiements, ces actifs de réserve libellés en DTS, pourraient faire l'objet de tirages sur le FMI, sans conditions préalables, et ce, en les convertissant en monnaies qui soient plus librement convertibles.

NOTE 4 : AVOIRS ET PLACEMENTS EN DTS

Ce poste regroupe :

- le solde du compte en DTS ouvert au nom de la BCT sur les livres du FMI. Au 31 décembre 2013, ce solde s'élevait à 239,4 millions de DTS, soit l'équivalent, à cette même date, de 606,1 millions de dinars².
- le montant en DTS représentant la contribution de la BCT au fonds fiduciaire FRPC³-PPTE⁴ administré par le Fonds Monétaire International. Le montant de cette contribution s'élève à 2.361.605 DTS, soit l'équivalent de 6 millions de dinars.

	(en dinars)	
	2013	2012
<u>AVOIRS ET PLACEMENTS EN DROITS DE TIRAGE SPECIAUX</u>	<u>612 128 579</u>	<u>580 961 437</u>
Avoirs en droits de tirage spéciaux	606 149 926	575 343 727
Placements en DTS	5 978 653	5 617 710

¹ - 1 TND = 0,411763 DTS selon la cotation du FMI en vigueur depuis le 30 avril 2013.

² - 1 DTS = 2,531606 TND au 31/12/2013.

³ - Fonds Fiduciaire pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance

⁴ - Pays Pauvres Très Endettés

NOTE 5 : AVOIRS EN DEVISES

Les avoirs en devises se décomposent au 31 décembre 2013 comme suit :

	(en dinars)	
	2013	2012
<u>AVOIRS EN DEVISES</u>	<u>11 650 020 717</u>	<u>12 700 193 796</u>
Avoirs en billets de banque étrangers	102 813 335	84 847 754
Avoirs à vue	144 260 851	1 303 616 596
Avoirs en chèques étrangers	25 326	31 275 917
Avoirs à terme	4 963 017 182	4 462 371 953
Titres	6 093 431 824	6 490 503 473
<i>dont titres donnés en garantie</i>	<i>663 448 470</i>	
Fonds en devises confiés pour mandat de gestion externe	329 704 938	311 387 264
(Provisions)	(293 435)	(453 037)
Comptes étrangers en devises débiteurs	17 060 696	16 643 876

Structure des avoirs en fin d'année

	USD		EUR		GBP		JPY		AUTRES	
	En millions	Part en %	En millions	Part en %	En millions	Part en %	En millions	Part en %	En millions*	Part en %
31-12-2012	3 556	43,5	3 001	48,4	240	4,7	20 802	3	45	0,4
31-12-2013	3 333	47	2 290	44,6	289	6,7	9 920	1,3	47	0,4
Variations (en millions)	-223		-711		49		-10.882		2	

*TND

Il importe de signaler que certaines ressources extérieures accordées sous forme de dons ou de prêts au Gouvernement Tunisien dans le cadre de la coopération économique bilatérale, affectées exclusivement au financement de projets prédéfinis et qui ne sont, par conséquent, utilisables que lors de la survenance d'une dépense éligible dûment approuvée par le bailleur de fonds, ne figurent pas dans cette rubrique, vu le caractère conditionnel de leur utilisation. En effet, pour les besoins de suivi, ces ressources extérieures sont enregistrées en dehors de la comptabilité financière.

Au 31 décembre 2013, la valeur de ces ressources extérieures susceptibles d'être utilisées en fonction de l'état d'avancement des projets qu'elles financent s'élève à 114 MDT, contre 98,9 MDT au 31 décembre 2012.

NOTE 6 : CONCOURS AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT LIES AUX OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE :

Cette rubrique enregistre l'encours de l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire pour injecter des liquidités aux banques. Cet encours a atteint 3 668 MDT au 31 décembre 2013 dont 3 527 MDT sous-forme d'injections de liquidités par voie d'appels d'offres et 141 MDT sous forme de facilités de prêts à 24 heures.

Auparavant, cette rubrique enregistrait l'encours net global débiteur des opérations d'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire. Dans le cas d'un encours net global créditeur où les opérations de ponctions de liquidités excèdent celles d'injections, cet encours figurait au passif du bilan sous la rubrique « Engagements envers les établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire ». Pour la bonne information, il a été procédé, à partir de l'exercice 2013, à la présentation séparée de l'intervention de la BCT sur le marché monétaire sous forme d'injection de liquidités et de celle sous forme de ponction de liquidités, sans compensation entre les deux types d'intervention.

Pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 afférentes aux deux rubriques concernées, ont été retraitées en conséquence.

NOTE 7 : TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET

Cette rubrique comprend le portefeuille des titres achetés ferme dans le cadre des opérations d'open market. Actuellement, ce portefeuille se compose de bons du Trésor assimilables. Cette rubrique a enregistré une hausse de 326,2 MDT par rapport à l'exercice 2012, suite notamment aux acquisitions faites au courant des mois de janvier et mars 2013 :

	(en dinars)	
	2013	2012
<u>TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET</u>	<u>887 722 794</u>	<u>561 496 851</u>
BTA achetés ferme	887 722 794	561 496 851

NOTE 8: AVANCE A L'ETAT RELATIVE A LA SOUSCRIPTION AUX FONDS MONETAIRES

Cette rubrique loge, comme avance au Trésor, la contre-valeur en dinars des montants réglés au titre des souscriptions afférentes aux quotes-parts de la Tunisie dans le capital du Fonds Monétaire International et du Fonds Monétaire Arabe et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque Centrale de Tunisie et ces deux institutions financières.

- *Le Fonds Monétaire International* : le montant total de la souscription de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 286,5 millions de DTS, dont 230,3 millions souscrits en dinars et crédités dans le compte N°1 du Fonds Monétaire International, et 56,2 millions souscrits en devises convertibles.
- *Le Fonds Monétaire Arabe* : la quote-part de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 19,275 millions de dinars arabes de compte, dont :
 - 7 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part souscrite en numéraire (6,9 millions souscrits en devises convertibles et 0,1 million souscrit en monnaie locale et crédité dans le compte en dinars du Fonds Monétaire Arabe ouvert sur les livres de la Banque Centrale),
 - 5,85 millions de dinars arabes de compte représentent la part attribuée à la Tunisie en application de la décision n° 3/2005 du Conseil des Gouverneurs du Fonds, approuvant la libération, par incorporation des réserves, de la partie restante du capital et la distribution de nouvelles parts aux pays membres, proportionnellement à leurs quotes-parts initiales et
 - 6,425 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part de la Tunisie dans la souscription à l'augmentation du capital du Fonds en application de la décision n° 3/2013 du Conseil des Gouverneurs du Fonds. La moitié de ce montant est libérée par incorporation des réserves et l'autre sera libérée en numéraire sur 5 ans à partir du 1^{er} avril 2014.

Il est à noter que le dinar arabe de compte est égal à 3 DTS.

Les souscriptions en dinars au capital de ces deux institutions, enregistrées au crédit de leurs comptes respectifs ouverts sur les livres de la Banque Centrale, font l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change des DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le Fonds Monétaire International.

NOTE 9 : PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION

Le montant enregistré dans ce poste représente la partie libérée de la participation de la Banque Centrale de Tunisie dans le capital des institutions suivantes :

Institution	Solde comptable en devise	Solde au 31/12/2013 en TND¹
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tunisian Foreign Bank <i>(Provision pour dépréciation des titres)</i> 	6 658 090,98 EUR	15 062 599 <i>(520 000)</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La société SWIFT 	5 330,00 EUR	12 058
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Banque Africaine d'Import Export 	10 000 000,00 USD	16 403 000
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur 	2 500 000,00 USD	4 100 750
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de Financement du Commerce Interarabe 	2 065 000,00 USD	3 387 220
<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIBTEL 	105 000,000 TND	105 000
Total		38 550 627

¹ - Selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2013 :
1 EUR = 2,2623 TND
1 USD = 1,6403 TND

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS

Le tableau ci-après fait apparaître le détail de la rubrique « immobilisations » au 31 décembre 2013 (en dinars) :

Rubrique	Valeurs brutes				Amortissements			VCN 31/12/2013
	31/12/2012	Entrées 2013	Sorties 2013	31/12/2013	31/12/2012	2013	31/12/2013	
Logiciels	4 544 229	879 770		5 423 999	3 588 888	728 912	4 317 800	1 106 199
Autres immobilisations incorporelles	44 318			44 318				44 318
Logiciels : avances et acomptes	706 344		688 573	17 771				17 771
Immobilisations Incorporelles	5 294 891	879 770	688 573	5 486 088	3 588 888	728 912	4 317 800	1 168 288
Terrains	2 504 959	432 600		2 937 559				2 937 559
Constructions	55 174 244	542	123 919	55 050 867	40 985 934	1 574 850	42 560 784	12 490 083
Matériel et mobilier de bureau	776 730	53 070	14 960	814 840	437 363	62 664	500 027	314 813
Matériel de transport	3 523 921		277 836	3 246 085	2 219 922	122 195	2 342 117	903 968
Matériel informatique	3 389 746	3 631 070		7 020 816	3 109 228	1 041 869	4 151 097	2 869 719
Matériel de reprographie	93 285	8 650		101 935	88 577	7 351	95 928	6 007
Equipements de caisse	10 104 837	661 684	3 935	10 762 586	2 129 061	1 728 934	3 857 995	6 904 591
Agencements et aménagements	2 214 537	119 138		2 333 675	1 152 855	210 610	1 363 465	970 210
Installations techniques	6 664 649	1 702 600		8 367 249	2 522 154	783 725	3 305 879	5 061 370
Matériels et équipements techniques	493 817	15 830		509 647	351 447	44 770	396 217	113 430
Œuvres d'art et pièces antiques	654 766			654 766				654 766
Immobilisations corporelles en-cours	3 609 177	1 111 745	3 620 574	1 100 348				1 100 348
Immobilisations Corporelles	89 204 668	7 736 929	4 041 224	92 900 373	52 996 541	5 576 968	58 573 509	34 326 864
Total	94 499 559	8 616 699	4 729 797	98 386 461	56 585 429	6 305 880	62 891 309	35 495 152

NOTE 11 : DEBITEURS DIVERS

Ce poste abrite, principalement, l'encours des crédits accordés au personnel de la Banque et financés sur la réserve pour fonds social (29,6 MDT contre 27,3 MDT en 2012), ainsi que les divers avances et acomptes octroyés au personnel.

NOTE 12: COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les produits à recevoir ainsi que les charges reportées relatives au programme de fabrication des billets et monnaies qui s'étale sur les deux années 2013 et 2014. En effet, vu l'aspect exceptionnel de ce programme, il a été décidé de procéder à la répartition des charges y relatives sur trois exercices selon la méthode linéaire.

Ce poste est détaillé comme suit :

	(en dinars)	
	2013	2012
<u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)</u>	<u>140 193 467</u>	<u>90 037 348</u>
Produits à recevoir	99 109 684	81 184 973
Charges reportées nettes	25 829 482	
<i>Valeurs brutes</i>	38 744 222	
<i>(Résorptions)</i>	<i>(12 914 740)</i>	
Billets de banque étrangers à régulariser	11 591 977	
Or destiné à la vente aux artisans bijoutiers	1 941 824	7 866 803
Autres divers comptes débiteurs	1 720 500	985 572

NOTE 13 : BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION

Les billets et monnaies en circulation ont enregistré un accroissement de 451,3 MDT ou de 6,3 %, pour s'établir à 7.615,8 MDT contre 7.164,5 MDT en 2012. Ils sont détaillés comme suit :

	(en dinars)	
	2013	2012
<u>BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION</u>	<u>7 615 770 976</u>	<u>7 164 460 393</u>
Billets	7 341 025 430	6 899 849 450
Monnaies	274 745 546	264 610 943

NOTE 14 : COMPTES DU GOUVERNEMENT

Ce poste contient, essentiellement, le solde du compte courant du Trésor (199 MDT), le solde des comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises qui enregistrent les tirages sur les crédits et les dons extérieurs octroyés à l'Etat ou à des établissements publics avec la garantie de l'Etat (586,1 MDT), le solde des comptes de prêts libellés en dinars (63,5 MDT), le solde des comptes divers (26,8 MDT), ainsi que les soldes des autres comptes relatifs aux divers fonds tenus par la Banque Centrale pour le compte de l'Etat tels que le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI) et le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRA).

	(en dinars)	
	2013	2012
<u>COMPTES DU GOUVERNEMENT</u>	<u>888 107 923</u>	<u>2 696 730 743</u>
Compte courant du Trésor Tunisien	199 015 296	129 327 970
Comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises	586 073 081	2 068 164 396
Gouvernement Tunisien - comptes de dons	2 222 018	1 855 499
FOPRODI	9 968 513	10 361 038
Gouvernement Tunisien - comptes divers	26 755 649	446 745 215
FONAPRA	582 741	2 290
Gouvernement Tunisien - comptes de prêts	63 490 625	40 274 335

NOTE 15: ENGAGEMENTS ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LIES AUX OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

Ce poste enregistre les opérations d'interventions de la BCT sur le marché monétaire sous forme de ponction de liquidités. L'encours au titre de ces interventions s'est élevé à 8 MDT au 31 décembre 2013 contre 988 MDT en 2012. Il s'agit, précisément, d'un encours de ponctions de liquidités sous forme de facilités de dépôts à 24 heures.

NOTE 16 : ALLOCATIONS DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX

Ce poste englobe la contrepartie des montants cumulés des DTS alloués par le Fonds Monétaire International à la Tunisie, en sa qualité de pays membre. S'élevant à 272,8 millions de DTS¹ au 31 décembre 2013, ces allocations devraient être restituées au Fonds en cas d'annulation des DTS. Elles constituent, ainsi, un engagement à durée indéterminée envers le FMI.

¹ - 1 DTS = 2,531606 TND au 31 décembre 2013.

NOTE 17 : COMPTES COURANTS EN DINARS DES ORGANISMES ETRANGERS

Ce poste englobe les soldes des comptes ouverts en dinars au nom des organismes étrangers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Monétaire Arabe. C'est le solde du compte N°1 du Fonds Monétaire International (799,1 MDT), comportant le montant de la souscription de la Tunisie en dinar au capital du Fonds (559,2 MDT) et le montant de la première tranche du crédit de confirmation accordé par le FMI (239,9 MDT), qui constitue la plus importante composante de ce poste.

NOTE 18 : ENGAGEMENTS EN DEVISES ENVERS LES I.A.T

Ce poste abrite les avoirs en devises à vue des intermédiaires agréés (728,6 MDT), d'une part, et l'encours des emprunts de la Banque Centrale sur le marché monétaire en devises (2.387,1 MDT), d'autre part.

NOTE 19 : COMPTES ETRANGERS EN DEVISES

Ce poste enregistre les soldes créditeurs des comptes ouverts en devises étrangères ou en dinar tunisien convertible, au nom de banques ou d'institutions non résidentes.

NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS EN DEVISES

Le montant figurant sous cette rubrique, représente la contrevaletur en dinars des montants des engagements à terme en devises de la Banque Centrale de Tunisie au titre d'emprunts ou de dépôts extérieurs. Il est décomposé comme suit :

- 50 millions de dollars américains (82 MDT) représentant le dépôt effectué par la Banque d'Algérie auprès de la Banque Centrale de Tunisie en vertu de la convention conclue à cet effet, entre les deux banques centrales, en date du 28 avril 2011,
- 500 millions de dollars américains (820,2 MDT) représentant le dépôt effectué par la Qatar National Bank auprès de la Banque Centrale de Tunisie en vertu de la convention conclue à cet effet en date du 20 novembre 2013,
- 300 millions d'euros (678,7 MDT) représentant l'emprunt contracté auprès de NATIXIS en date du 28 juin 2013,
- 132,7 millions de DTS (336,1 MDT) représentant le total des crédits contractés au courant des années 2012 et 2013 auprès du Fonds Monétaire Arabe. Il s'agit du crédit automatique de DTS 28,7 Millions, du crédit compensatoire de DTS 38,2 Millions et des facilités d'ajustement structurel de DTS 65,8 Millions.

NOTE 21 : VALEURS EN COURS DE RECOUVREMENT

Le montant enregistré dans ce poste représente la situation nette créditrice des comptes de recouvrement des valeurs dont, notamment, les chèques et les effets au profit du Trésor, ainsi que les virements ordonnés par les services de la Banque et transitant par le système de télécompensation.

NOTE 22 : ECARTS DE CONVERSION ET DE REEVALUATION

Ce poste comporte le solde créditeur du compte « *écarts de conversion* » représentant, d'une part, la plus-value nette cumulée au titre de la réévaluation des comptes en devises (976,5 MDT dont 588,4 MDT reportés de l'exercice 2012), et d'autre part, la plus-value nette provenant de la réévaluation au cours du marché des avoirs en lingots d'or (255,7 MDT dont une plus-value de 336,9 MDT traduisant l'effet de la modification comptable au titre de l'exercice 2012, et une moins-value de 81,2 MDT représentant l'écart entre la valeur au cours de marché des lingots d'or au 31 décembre 2012 et leur valeur au cours de marché au 31 décembre 2013).

NOTE 23 : CREDITEURS DIVERS

Ce poste englobe, essentiellement, les comptes de dépôts de fonds des agents de la Banque, les provisions constituées au titre des indemnités de départ à la retraite et pour congés à payer, les retenues d'impôts à la source au profit de l'Etat, les montants des contributions au titre de la couverture sociale en attente de paiement, les montants des saisies-arrêts et autres comptes au nom d'instances nationales (l'Instance supérieure indépendante pour les élections, le Fonds citoyen et le Comité national du recouvrement des biens mal acquis existants à l'étranger).

(en dinars)

	2013	2012
<u>CREDITEURS DIVERS</u>	<u>51 291 517</u>	<u>38 496 731</u>
Comptes de dépôts de fonds (comptes du personnel, compte de l'Amicale,...)	12 490 295	11 397 857
Provision pour indemnité de départ à la retraite	9 083 673	7 107 506
Provision pour congés à payer	5 847 736	6 071 157
Retenues d'impôts à la source, TVA collectée et autres impôts et taxes au profit de l'Etat	1 757 250	1 519 102
Montants des contributions au titre de la couverture sociale, en attente de paiement	1 855 181	1 554 248
Fournisseurs	2 873 774	
Autres créditeurs divers	17 383 608	10 846 861
<i>dont :</i>		
<i>Saisies-arrêts</i>	<i>16 521 556</i>	<i>9 425 950</i>

Il est à noter qu'il a été procédé à une reprise de provision pour 0,2 MDT au titre des congés à payer suite à l'actualisation des données relatives à la détermination de cette provision.

NOTE 24 : PROVISIONS POUR CHARGES DE FABRICATION DES BILLETS ET MONNAIES

Le montant figurant sous cette rubrique pour 15,5 MDT, représente le reliquat de la provision de 28,4 MDT dotée en 2012 pour couvrir, partiellement, les charges de fabrication des billets et monnaies au titre du programme en cours s'étalant sur les deux années 2013 et 2014. Tenant compte de la décision de répartir les charges inhérentes à ce programme sur trois années, une reprise de provision pour un montant de 12,9 MDT a été opérée pour couvrir la charge de même montant supportée par l'exercice 2013.

NOTE 25 : COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les montants créditeurs en attente de régularisation, les charges à payer, les produits perçus d'avance et la contrepartie de la position de réserve au Fonds Monétaire International.

	(en dinars)	
	2013	2012
<u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)</u>	<u>1 043 504 359</u>	<u>2 178 384 803</u>
Contrepartie de la position de réserve au FMI	136 604 684	134 234 666
Devises en attente d'affectation	884 058 999	2 023 739 807
<i>dont : recettes de privatisation de Tunisie Télécom</i>	<i>872 041 329</i>	<i>1 989 733 513</i>
Charges à payer et produits divers perçus d'avance	8 018 062	6 768 818
Dépenses à régler à caractère spécifique et exceptionnel	2 428 733	1 962 531
Charges de personnel à payer	9 625 390	9 450 033
Autres comptes d'ordre et à régulariser	2 768 491	2 228 948

NOTE 26: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2013, ont atteint 303,6 MDT au 31 décembre 2013, contre 322,1 MDT au 31 décembre 2012 ; soit une baisse de 18,5 MDT. Ils sont détaillés comme suit :

(en dinars)

	2013	2012
Capital	6 000 000	6 000 000
Réserves :	110 751 542	100 503 768
<i>Réserve légale</i>	3 000 000	3 000 000
<i>Réserve spéciale</i>	76 894 667	67 994 667
<i>Réserve pour fonds social</i>	30 856 875	29 509 101
Autres capitaux propres	2 588	612
Résultats reportés	76 043	662 643
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	116 830 173	107 167 023
Résultat de l'exercice	186 759 530	214 913 401
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	303 589 703	322 080 424

NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'état des engagements hors bilan comporte :

- *Les engagements de garantie*

Il s'agit des engagements se rapportant aux emprunts obligataires émis par la Banque Centrale de Tunisie pour le compte du Gouvernement Tunisien sur les marchés financiers étrangers, aux emprunts extérieurs de l'Etat contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale et gérés par la BCT pour le compte de l'Etat tout en signant des engagements envers la partie étrangère (banque étrangère ou institution financière) pour le règlement des échéances y afférentes, et aux emprunts extérieurs contractés par la BCT et rétrocédés aux intermédiaires agréés tunisiens (il s'agit précisément des crédits contractés auprès du Programme de Financement du Commerce Interarabe).

Les montants figurant sur cet état représentent l'encours en principal et intérêts au titre des emprunts sus-indiqués.

Ces engagements sont, en fait, considérés comme des engagements par signature (hors-bilan) et ce, en application de la convention comptable de la « *prééminence du fonds sur la forme* », sachant que les engagements financiers de la Banque centrale, issus des emprunts cités ci-dessus, leur correspond un engagement similaire de la part de l'Etat ou de l'intermédiaire agréé tunisien pour le remboursement de toutes les échéances des emprunts concernés ainsi que le règlement de toutes les charges financières y afférentes.

- *Les garanties reçues en contrepartie des interventions sur le marché monétaire*

Il s'agit des garanties reçues en contrepartie des injections de liquidités. Elles totalisent 3.668 MDT au 31 décembre 2013 et se répartissent en bons du Trésor assimilables et en créances courantes s'élevant respectivement, à 1 561,5 MDT et 2 106,5 MDT.

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste englobe, essentiellement, les commissions perçues sur les opérations de change (19,6 MDT) provenant de la marge appliquée sur les cours à la vente, ainsi que les gains de change réalisés sur les opérations courantes (12,4 MDT).

NOTE 29 : PRODUITS DIVERS

(en dinars)

	2013	2012
<u>PRODUITS DIVERS</u>	<u>3 287 377</u>	<u>3 211 552</u>
Produits sur crédits budgétaires non utilisés	542 537	946 189
Commissions sur vente de l'or aux artisans bijoutiers	102	60 517
Récupérations de charges	309 543	420 537
Récupérations au titre des pensions complémentaires de retraite des détachés	150 802	194 823
Revenus des titres de participation	1 430 470	1 079 858
Produits des services SGMT	270 607	261 052
Produits nets sur cessions d'immobilisations	161 795	130 720
Autres produits	421 521	117 856

NOTE 30 : INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Les intérêts payés sur les opérations en devises se sont élevés à 4,6 MDT au 31 décembre 2013 contre 6,9 MDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une baisse de 2,3 MDT sous l'effet de la contraction des charges d'intérêts au titre de l'intervention sur le marché monétaire en devises, partiellement absorbé par les intérêts payés au titre de l'emprunt contracté auprès de NATIXIS.

(en dinars)

	2013	2012
<u>INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES</u>	<u>4 585 336</u>	<u>6 886 342</u>
Intérêts sur intervention sur le marché monétaire en devises	2 201 250	6 858 748
Intérêts sur emprunts en devises	2 316 974	-
Intérêts sur découverts en devises à vue	67 112	27 594

NOTE 31 : AUTRES CHARGES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste renferme, essentiellement, les charges représentant l'étalement des primes sur les titres en devises (114,2 MDT).

NOTE 32 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se sont élevées à 62,4 MDT au 31 décembre 2013 contre 67,1 MDT au 31 décembre 2012, en baisse de 4,7 MDT due notamment au fait que l'exercice 2012 a supporté une charge de 6,1 MDT au titre de la dotation aux provisions pour congés à payer, en régularisation des exercices antérieurs, alors qu'en 2013, il a été procédé à une reprise de provisions à ce titre.

(en dinars)

	2013	2012
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>62 416 065</u>	<u>67 120 592</u>
Traitements, compléments de traitement et charges connexes	24 404 717	30 205 976
Primes	13 518 252	12 558 703
Charges sociales	21 658 331	19 622 638
<i>dont pensions complémentaires de retraite</i>	<i>11 006 431</i>	<i>9 628 500</i>
Dotation aux provisions pour indemnité de départ à la retraite	1 976 167	4 107 506
Charges de formation du personnel	482 598	265 769
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	376 000	360 000

Il est à signaler que les pensions complémentaires de retraite sont comptabilisées en charge lors de leur règlement aux agents retraités.

NOTE 33 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation ont atteint 13,8 MDT au 31 décembre 2013 contre 12,1 MDT au 31 décembre 2012. Elles se décomposent comme suit :

(en dinars)

	2013	2012
<u>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</u>	<u>13 802 462</u>	<u>12 050 700</u>
Achats	2 539 699	2 300 312
Achats consommés : matières consommables et fournitures	2 525 444	2 295 494
Achats petits matériels et outillages	14 255	4 818
Services extérieurs	5 909 023	5 606 239
Sous-traitance générale	19 419	16 544
Entretiens, réparations et contrats de maintenance	2 443 183	1 977 017
Primes d'assurances	999 334	1 362 336
Frais de transport et de dédouanement des billets de banque étrangers	407 471	640 893
Frais postaux et de télécommunication	1 331 873	1 263 491
Autres charges	707 743	345 958
Charges diverses ordinaires	5 323 764	4 127 010
Impôts, taxes et versements assimilés autres que sur rémunérations	29 976	17 139

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
de la Banque Centrale de Tunisie

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Centrale de Tunisie comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Banque, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Notre examen a été effectué conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi n° 58-90 du 19 Septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par la loi n° 2006-26 du 15 Mai 2006, et aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Banque Centrale de Tunisie au 31 décembre 2013 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et compte tenu des spécificités de l'activité de la Banque Centrale.

Tunis, le 24 Février 2014

Cabinet Mourad GUELLATY

Mourad GUELLATY

Cabinet CMC

Chérif BEN ZINA

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958, portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, lors de sa réunion tenue le 26 février 2014, la répartition du résultat de l'exercice 2013 comme suit (montants en dinars) :

Résultat de l'exercice	186.759.530
Résultats reportés des exercices antérieurs	76.043
Résultats à répartir	186.835.573
Résultats reportés	35.573
Part revenant à l'Etat	186.800.000